REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail Patrie

MINISTERE DU COMMERCE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRADE

TENDER'S BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE
N°00 0 0 2
AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU 30 AVR
RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) TABLETTES
AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE.-

FINANCEMENT : BIP MINCOMMERICE, EXERCICE 2019

NATURE ET IMPUTATIONS: 53 21 37 00 02 2276

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES



<u>SOMMAIRE</u>

. Pièce n° 1	Avis d'Appel d'Offres National Ouvestien procédure d'urgence (AONO-PU)
Pièce n° 2	Règlement Particulier de l'Appel d'Öffres (RPAO)
Pièce n° 3	Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
Pièce n° 4	Description de la Fourniture (DF)
Pièce n° 5	Cadre du Bo: deccas des Prix Unitaires (CBPU)
Pièce n° 6	Cadre du Détail Quantitalif et Estimatif (CDQE)
Pièce n° 7	Cadre du Sous-détail des Prix unitaires
Pièce n° 8	Grille d'évaluation
Pièce n°9	Modèle de Lettre Communde (LC)
Pièce n°10	: Formulaires Types (FT)
Pièce n°11	Liste des établissements financiers et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics



PIECE N°1:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE (AONO-PU)



Pièce N°1.1- Version française



REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail Patrie

MINISTERE DU COMMERCE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRADE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° O O O/AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU O AVR RELATIF A L'ACQUISITION DE TRENTE (30) TABLETTES AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE.-

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Vu le procès-verbal de la réunion en date du 08 avril 2019 de la Commission de Passation des Marchés placée auprès du MINCOMMERCE, le Ministre du Commerce lance, pour le compte du Gouvernement de la République du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'acquisition de trente (30) tablettes au profit du Ministère du Commerce, son Département ministériel.

2. ALLOTISSEMENT

🖽 fourniture objet du présent Appel d'Offres, est en un (01) lot unique.

3. CONSISTANCE DE LA FOURNITURE

Les prestations objet, du présent Appel d'Offres, consistent en la fourniture au Ministère du Commerce de trente (30) tablettes dont les caractéristiques techniques sont listées à la prèce N°4 du Dossier d'Appel d'Offres.

4. LIEU ET DELALDE LIVRAISON

- 4.1. La livraison se fera au Ministère du Commerce
- 4.2. Le délai de livraison, objet du présent marché, est de : trente (30) jours maximum. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations

5. <u>PARTICIPATION</u>

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais installées sur le territoire national et ayant une expérience avérée dans la fourniture de ce type de matériel.

6. FINANCEMENT

Les fournitures, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINCOMMERCE au titre de l'exercice 2019, Imputation : 53 21 37 00 02 2276.

7. ENVELOPPE PREVISIONNELUE

Le cout prévisionnel du projet s'élève à vingt un millions quatre cent vingt-six mille (21 426 000) FCFA TTC.

8. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dès publication du présent avis, aux heures

 $\frac{1}{4}$

ouvrables, au Ministère du Commerce, Service des Marchés Publics, 1^{er} étage, porte 102, téléphone : 222 22 69 68.

9. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu, des publication du présent avis par voie de presse écrite ou par voie d'affichage, ou sur le site mail de l'ARMP, dans les locaux du Ministère du Commerce, Service des Marchés Publics, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) FCFA payable au Trésor Public et représentant les frais d'achat du dossier.

10. REMISE DES OFFRES

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devront être déposées contre récépissé au Ministère du Hommerce, Service des Marchés Publics. 1er étage, porte 102, au plus tard le 13h30 précises heure locale, portant les mentions suivantes:

QOARPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE /AONO-PU/CIPM/MINCOMMERCE/2019 DUS <u>0 AVR 2</u>RELATIF L'ACQUISITION DE TRENTE (30) TABLETTES AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE.-

A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DEPOUILLEMENT

11. PRESENTATION DES OFFRES

Les documents constituant l'offre serbnt placés sous enveloppes dont :

- l'enveloppe A contenant les pièces du dossier administratif (Volume 1)
- l'enveloppe B contenant l'offije technique

(Volume 2)

l'enveloppe C contenant l'offre financière.

(Volume 3)

Toutes les pièces constitutives des offres (enveloppe A, B et C) seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant la mention de l'appel d'offre concerné.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

12. CAUTION DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou par un organisme financier agréé par le Ministère en chargé des Finances, d'un montant équivalent à deux pourcent [2%] de l'enveloppe prévisionnelle, soit : quatre cent vingt-huit mille cinq cent vingt (428 520) FCFA.

La validité de cette caution est de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

13. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs conformément au listing prévu au règlement particulier de l'appel d'offres. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois.

Toute offre non-conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement de crédit de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

14. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps, le **§ 1 MA (a) (a) (a) (b) (b) (b) (c) (b) (c) (c) (c) (c) (d) (c) (d) (c) (d) (d)**

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

15. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

15.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- dossier administratif ou financier incomplet ou non conforme ;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP;
- omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires;
- absence de sous détail d'un prix unitaire quantifié et/ou de la décomposition d'un prix forfaitaire;
- non satisfaction du Maitre d'Ouvrage par rapport à une prestation antérieure du soumissionnaire :
- offre n'ayant pas satisfait à au moins 70% de l'ensemble des critères essentiels ;
- absence d'un certificat, d'origine et de garantie du fournisseur ou du concessionnaire agréé pour le matériel à livrer.

15.2. Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées suivant le système de notation binaire et suivant les critères essentiels détaillés dans la grille d'évaluation. Ces critères essentiels portent sur les éléments ci-après :

- présentation de l'offre (ordre des pièces, lisibilité, reliure, clarté);
- délai de livraison ;
- expérience et références du soumissionnaire (copies des contrats, des PV de réception pour des marchés de même nature);
- caractéristiques techniques des fournitures proposées ;
- service après-vente;
- attestation de solvabilité bancaire, supérieure ou égale à cinq millions (5 000 000) FCFA délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances;

Seules les offres ayant obtenu, à l'issue de l'évaluation technique, une note supérieure ou égale à 70 % des critères essentiels seront retenues pour la suite de la procédure.

16. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique aura été jugée satisfaisante, c'est à dire répondant à 70% des critères essentiels et dont l'offre financière sera jugée la moins disante.

ġ,

17. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le soumissionnaire reste engagé par ses offres pendant une période de quatre-vingtdix (90) jours, à compter de la date de dépôt des offres.

18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires relatif au présent Appel d'Offres peuvent être obtenus, aux heures ouvrables, au Ministère du Commerce, Services des Marchés Publics, 1^{er} étage, porte 102, Tél. 222.22.69.68.

AMPLIATIONS

- MANMAPADGCMP

-DG/ARMP

P/CIPM/MINCOMMERCE

-APPROTAGE

-CHRONO/ARCHIVES

Yaoundé, le 🔞 🐧 AVR 2019

MINISTRE DU COMMERCE

|**|

The Munister

Mannona

Pièce N⁵ 2- Version anglaise



REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail – Patrie

MINISTERE DU COMMERCE

REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRADE

URGENT OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
NO 0 0 9 ASNO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 OF 13 0 AV TO FOR THE ACQUISITION OF 30
(THIRTY) DIGITISER TABLETS FOR THE MINISTRY OF TRADE,-

1. PURPOSE OF TENDER

Having regard to the minutes of MINCOMMERCE Tenders Board meeting of 08 april 2019, the Minister of Trade, on behalf of the Government of the Republic of Cameroon, hereby launches an Open National Invitation to Tender for the acquisition of 30 (thirty) digitiser tablets for the Ministry of Trade.

2. ALLOTMENT

The supplies covered by this invitation to Tender shall be made in a single lot.

3. NATURE OF SUPPLIES

The services to be provided as part of this Invitation to Tender shall involve supplying the Ministry of Trade with 30 (thirty) digitiser tablets whose technical characteristics are listed in Exhibit 4 of Tender Documents.

4. PLACE AND TIME-LIMIT FOR DELIVERY

- **4.1.** Delivery shall be made to the Ministry of Trade
- 4.2. The delivery time for this contract shall be: 30 (thirty) days maximum.

This period shall run from the date of netification of the instructions to contractor to start providing the services.

5. PARTICIPATION

Participation in this Invitation to Tender is open, on equal terms, to all Cameroon based enterprises governed by Cameroonian law specialising in the supply of such equipment.

6. FINANCING

Financing shall be provided by the 2019 Public Investment Budget (PIB) of the Ministry of Trade. Allocation: 53 21 37 00 02 2276

7. ESTIMATED BUDGET

The estimated budget for the project stands at CFA F 21,426, 000 (twenty-one million four hundred and twenty-six thousand), taxes included.

8. CONSULTATION OF TENDER DOCUMENTS

Tender documents can be consulted upon publication of this notice during working hours, at the Ministry of Trade, Public Contract Service, 1st floor, room 102, telephone : 222 22 69 68.

9. ACQUISITION OF TENDER DOCUMENTS

Tender documents can be obtained upon publication of this notice through press or posting, or on the website of ARMP, in the premises of the Ministry of Trade, from the Public Contract Service, upon presentation of a receipt showing payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of **30,000**



(thirty thousand) CFA francs accounting for consultation document purchase charges.

10. SUBMISSION OF BIDS

Each bid, drafted in English or French, shall be submitted in 07 (seven) copies, including 1 (one) original and 06 (six) duplicates, written as such thereon, in accordance with the provisions of Tender Documents, to the Ministry of Trade, Public Contract Service, 1st floor, room 102, against a receipt, not later than 1130 pm precisely (local time) and shall be labelled:

(TO BE OPENED ONLY DURING THE TENDER REVIEW SESSION)

11. SUBMISSION OF BIDS

Tender documents shall be put in envelopes including:

envelope A containing the documents of the administrative file(Volume 1)

envelope B containing the technical bid

(Volume 2)

envelope C containing the financial bid

(Volume 3)

All tender documents (envelopes A, B and C) shall be put in a large, scaled outer envelope marked with the relevant invitation to tender

The constituent documents of each bid shall be numbered in the order of tender documents and separated by inserts of identical colour.

12. BID BOND (TENDER GUARANTEE)

Administrative bids must include a bid bond issued by a first-class bank or a financial body approved by the Ministry in charge of Finance, with an amount equivalent to 2% (two percent) of the estimated cost, or 428,520 (four hundred and twenty-eight thousand five hundred and twenty) CFA francs. Bid bonds shall be valid for a period of 120 (one hundred and twenty) days from the deadline for submitting lenders.

13. ADMISSIBILITY OF BIDS

Under pain of being rejected, the other administrative documents required must be originals or true copies certified by the issuing service, in compliance with the special rules and regulations governing this invitation to tender. They must be less than 3 (three) months old.

Any bid that does not comply with this Tender Notice and the tender document requirements shall be declared inadmissible. Especially bids not including bid bonds issued by a credit institution or a first-class bank approved by the Ministry in charge of Finance or the non-compliance with model tender documents shall be rejected outright with no recourse.

14. OPENING OF BIDS

Bids shall be opened by the Ministry of Trade Tenders Board on 3.1 MAI 2019 at 2:30 pm precisely (local time), in the conference room of the Ministry of Trade. Only bidders or their duly designated representatives can be present during the opening of bids. The opening of bids shall take place in one phase.

Any bid that does not comply with the tender document requirements shall be declared inadmissible.

15. BID EVALUATION CRITERIA

15.1 Eliminatory criteria

They are as follows:

- incomplete or irregular administrative or financial bid;
- misrepresentation or forged documents;
- absence of a sworn statement whereby the tenderer certifies that he/she/it has not abandoned any contract during the last three (3) budget years, but also that their names are not included in the list of failing companies drawn up by MINMAP on a yearly basis;
- omission of a quantified unit price in the unit price schedule;
- absence of sub details of quantified units prices and/or contract unit price breakdown;
- failure to satisfy the Contracting Authority in connection with a previous service provided by the tenderer;
- a bid which failed to meet at least 70% of all essential criteria;
- absence of a manufacturer's or authorised dealer's certificate of origin and warranty for the equipment to be delivered;

15.2. Essential criteria

Technical bids shall be rated through the binary method and following the essential criteria detailed in the assessment grid. The essential criteria shall be as follows:

- presentation of the bid (order of required documents, readability, binding, clarity);
- delivery time;
- experience and references of the bidder (copies of the contract and reports of proceedings for the reception of contracts of same nature)
- technical characteristics of the supplies proposed;
- after-sales service;
- a bank solvency certificate (solvency higher than or equal to **5,000,000** (five million) CFA F issued by a first-class bank or financial body approved by the Ministry in charge of Finance; Only bids having obtained, at the end of the technical evaluation, a score higher than or equal to 70 % of essential criteria shall be eligible for going on with the procedure.

16. AWARD OF CONTRACT

The contract shall be awarded to the bidder who has met all essential criteria, including a technical bid deemed satisfactory, that is to say a bid meeting at least 70% of essential criteria with the lowest evaluated financial bid.

17. VALIDITY OF BIDS

Bids shall be valid for a period of 90 (ninety) days from the deadline for submitting tenders.

18. FURTHER INFORMATION

Further information on this invitation to Teňder may be obtained during working hours, from the Ministry of Trade, Public Contract Service, 1^{sr} floor, room 102, Tel. 222.22.69.68 Λ_s

CERTIFIED COPIES:
- MINMAP/OGCMP
- OG/ARMP
- P/CIPM/MINCOMMERCE
- POSTIAG
- FILING/ARCHIVES

Yaoundé, Joevac de Le Minister de Le Minister de Le Minister de Le Minister de Le Du Courangama

3

PIECE N°2: REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)



Dispositions Générales

Definition

Le present Appel d'Olfres porte sur la Burniture de trente (30) tablettes du Ministère du Consistence

Las specifications techniques sont données dans le Descriptif de la Fourniture (DF).

Référence de l'Appel d'Offres :

Appel d'Offres National Ouverly gins procédure d'urgence N° <u>000</u>07XONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 30 Avi relatif à l'acquisition de trente (30) tablettes au

profit da Ministère du Commerce.

Delai de livraison : treate (30) (ours

Nom et adresse du Maître d'ouvrage : Ministre du Commerce - finnieullie Rose, Yaounde,

Source de financement : BIP MINCOMMENCE - exercice 2019.

Imputation: 53.21.37.00.02.2276

Participation : La fourniture objet du présent Appel d'Offres est ouverte à egalité de conditions aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans la fourartique de la type. de ngatergel,

Qualification du soumissionnaire

Criteres éli<u>mmetoires</u>

- dossier administratif ou financier indomplet ou nou conforme :
- Tausse déclaration ou pièces falsifiées;
- absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avon pes abandomé de Marché au cours des trois (03) dernacres annecs, mais acest, qu'il de figure. pas sur la Este des entreprises détaillantes annuellement établic par le MINMAP,
- omission d'an paix unitaire quantifie dans le bordereau des prix mutaires ;
- absence de sous cétail d'un prix uditaire quantilié et/on de la décomposition d'un prix forfaltaire :
- non satisfaction du Mattre d'Ouvrage par rapport à une prestation autérieure du ; soomissionneire:
- etire glayant pas satisfait a na moins 70% de l'ensemble des critères essentiels ;
- absence d'un certificat d'origine et de garantie da foucaisseur ou du concessionnoire agréé. pour le grateriel à livrer.

Critéres essentiels

- présentation de l'offre (ordre des pièces, lisibilité, reliure, clarté) ;
- délai de livraisen ;
- expérience et références du sound sionnaire (copies des contrats, des PV de réception pour des marchés de même nature);
- caractéristiques techniques des fourhitures proposees ;
- service appes-vente :
- atrestation de solvabilité bancaire, supérieure ou égale à sept millions (7 000 000) FCFA délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé. par le Ministère en charge des Finanțes ;

NB : Seules les offres ayant obtenu, à l'issue de l'évaluation technique, une note supérieure ou égale à 70 % des critères essenticis seront retenues pour la suite de la procédure.

Les soumissions présentées par deux ou plusieurs fournisseurs groupés (cotraitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- a. l'offre devra inclure tous les rensgignements énumérés à ci-dessus : Le RPAO devra préciser les informations à fournif par le groupement et celles manureur par chaque membre du groupement ;
- b. Foffre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous le sangue du groupement:
- c. la nature du groupement (conjoint ou solidaire tel que re<u>tr</u>ats 🕍 précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accor

due forme ;

 d. le membre du groapement désigné comme mandataire, représentera l'ensemide des entreprises vis à vis du Maître d'Ouvrage ou de l'Autorité Contractante pour l'exécution du marché;

En cas de groupement solidaire, les cocontractants se répartissent les payements qui sont effectués par l'Autorité Contractante dans un compte unique; en revanche, chaque entreprise est payée par l'Autorité Contractante dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

Langues de l'offre : Français ou anglais

Présentation du pli contenant les offres

 l'Enveloppe extérieure : les plis contenant les offres seront insérés dans une enveloppe dite extérieure et portant la mention ;

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°0000/AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 (\$\frac{1}{2} \) N°000/AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 (\$\frac{1}{2} \) N°000/AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 (\$\frac{1}{2} \) N°000/AONO-PU/MINCOMMERCE DU PROFIT DU MINISTÈRE DU COMMERCE

 les Enveloppes intérieures: Les offres doivent être regroupées en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillées comme suit :

Enveloppe A: dossier administratif

Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

- une declaration d'intention de soumissionner timbrée et signée, faisant apparaître les nons, prénons, qualité, domicile, nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués s'il est mandataire : du soumissionnaire, la raison sociale et l'adresse du soumissionnaire (original);
- 2. une déclaration sur l'honneur par laquelle le sounrissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années mais missi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établic par le MINMAP;
 - une carte de contribuable en cours de validité (copie certifiée conforme);
- 4. une copie certifiée conforme du registre de commerce ;
- 5. une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile du socimissionnaire, datant de moins de trois(03) mois (original);
- une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, certifiant le reversement des cotisations sociales (original);
- une attestation de domiciliation bançaire du soumissionnaire délivrée par un établissement bançaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des finances (original);
- 8. un reçu de versement des frais d'acquisition du Dossfer d'Appel d'Offres (original) ;
- , 9. la caution bancaire de soumission (suivant modèle joint) d'une durée de validité de trois (03) mois délivrée par un établissement bancaire de prémier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre en charge des finances d'un montant de quatre cent vingt-huit mille cinq cent vingt (428 520) FCFA (original);
 - 10. la délégation des pouvoirs dans le cas où le soumissionnaire agit comme mandataire d'un groupement, ainsi que la convention de groupement;
- 11. une attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par L'ARMP (original);
- 12. le Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page;
- 13. une attestation de localisation timbrée (copie certifiée conforme) ;
- · 14. un plan de localisation timbré (original).
- NB: En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 étant présentées uniquement par le mandataire du groupement.

. Enveloppe B : Offre technique

- a). Prospectus et fiche technique de la fourniture proposée;
- ; b) Garantie et service après-vente des fournitures proposées;

- c) Joandre un certificat d'origine ou de garantie du fournisseur ou du concessionnaire agréé ;
- d) Delar de berasson de trente (30) jours ad plus ;
- e} Reperience et références du soundission paire :
 - La preuve d'avoir déjà exécuté au moins un (01) marché similaire au cours des à l'infériers aimées (copies des marchés ou lettres-commandes première et dermère page, bordereau de livraison signé par le Maitre d'Ouvrage, PV de réception certifiant la bonne execution de ces marchés);
- 1) Attenuation de solvabilité bancaire supérficure ou égale à cinq millions (5 000 000) délivrée par mar lanque de premier ordre ou un organisme financier agrée par le Ministre en charge des lengues;
- p) Preuves alacceptation des conditions du marché : le soumissionnaire remettra les copies dannent paraghées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, a savoir
 - Le Calhier des Chaises Administratives Particulières (CCAP) :
 - Les Specifications Techniques et normes spécifiées dans le descriptif de la louvriture (DF).

Enveloppe C. Volume 3 : Offre financière

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

- La sommission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbré ou tarif en vigneur, signée et datée;
- c.! le Borderena des prix unitaires d'uncul rempli ;
- a. He Detail quantitatif et estimatif dûment rempli ;
- c4 le sous afétail des prix;

Les montissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Ollres.

NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par des intercalaires de couleurs autres que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

Signature des Offres - Promiration

Toutes les agnatures inécessaires à la remise de l'ofire seront apposées par le soundssionaure lui-mente ou son représentant dûment mandaté.

Dans le cas où l'offre est faite par un groupement d'entreprises, chaque prestataire du compensent ou son mandataire seru tenu de signer et de parapher les documents de l'offre, de laçon qu'il en résulte une offre conjointe et solidaire. Ce groupement indiquera, en outre, un mandataire commun habilité à représenter le groupement pour toute transaction relative au présent Appel d'Offres et au Marché y afférent.

Les prix du marché sont réputés fermes et don-révisables 🐇

La monnaie de l'Offre est le Franc CFA

Montant de la caution de soumission :

La caution de soumission est de quatre cent vingt-huit mille cinq cent vingt (428-520). Francs
CEA

Durée de validité des Offres :

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres

Les Offres seront établies en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, et rédigées en français ou anglais. Elles devront être chiffrées par le soumissionnaire en Francs CFA, Hors Taxes sur la Valeur Ajontée (HTVA) et Toutes Taxes. Comprises (TTC).

Date et heure limites de dépôt des offres

Les offres seront déposées au MINCOMMERCE, Service des Marchés Holles au plus tard le 3 1 Md 2004 ASH SD, heure locale.



Lieu, date et heure de l'ouverture des plis :

L'ouverturalles Olfres s'effectuera dans la salle des conférences du Ministère du Commerce le . à Alqif30 locale par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés, siégeant en présence des soundssionnaires ou leurs représentants dâment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Confidentialité

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des offres et aux recommandations concernant l'attribution du Marché ne deit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procèdure avant l'annonce de l'attribution du Marché.

Eclaircissements sur les offres et contact avec la Commission

Pour faciliter l'examen et l'évaluation des offres, le Président de la Commission de Passation des Marchés peut, s'il le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclancissements sur son offre. La demande d'éclancissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit. Aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, ni offert, ni autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la Commission lors de l'évaluation des soumissions.

Sous réserve des dispositions du paragraphe I susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du Marché. Toute tentative d'un soumissionnaire en vue d'influencer les propositions de la Commission de

Possation des Marchés on de la Sous-commission d'analyse relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions du Maître d'Ouvrage en vue de l'attribution d'un Marché pourra entraîner le rejet de son offre.

Correction des erreurs.

Le montant évalué de chaque offre est obtenu en rectifiant son montant proposé comme suit :

- Lorsqu'il y a une différence dans le bordereau des prix entre les montants en chiffres, le montant en lettres fera foi. Si au-delà de la différence le prix en lettres est illisible ou indéchiffrable, il sera fait un rapprochement par rapport aux autres éléments du dossier;
- lursqu'il y a une incobérence entre les prix du bordereau des prix et les prix figurant au détail quantitatif et estimatif, les prix en lettres du hordereau des prax sont considérés;
- en cas d'erreurs de quantités, de multiplication ou d'addition constatées dans le détail estimatif, les corrections sont faites en prenant en compte les prix en lettres du bordereau des prix et les quantités du détail estimatif.

Le montant figurant dans la lettre de soumission est corrigé conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs. Ledit montant est réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire dont l'offre ainsi corrigée est retenu mais n'accepte pas la correction effectuée, son offre est rejetée et la caution de soumission peut être saisie, conformément à la réglementation en vigueur.

Attribution

Le marché sera attribué au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

Le résultat de l'Appel d'offres sera publié par insertion dans un journal habileté à recevoir des annonces légales. L'attributaire en sera informé par tous les moyens laissant trace écrite.



PH.CEN' 3: CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)



Sommaire

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 191: OBJET DE LA LETTRE COMMANDE 🗓

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 3: PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Article 4: TEXTES GENERAUX APPLICABLES

Article 5 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

Article 6: LANGUES, LOIS ET REGLEMENTS

Article 7: NORMES

Article 8: COMMUNICATION

Article 9: ORDRES DE SERVICE

CHAPITRE II: EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 10 : RÔLE ET RESPONSABILITES DU COCONTRACTANT

Article 11: DOMICILE DU COCONTRACTANT

Article 12: CONSISTANCE DES FOURNITURES

Article 13: ESSAIS ET SERVICES CONNEXES

Article 14: SERVICE-APRES VENTE

CHAPITRE HI : CLAUSES FINANCIERES

Article 15: MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Article 16: GARANTIES ET CAUTIONS

Article 17 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT

Article 18: VARIATION DES PRIX

Article 19: INTERETS MORATOIRES

Article 20 : PENALITES DE RETARD

Article 21: REGIME FISCAL ET DOUANIER

Article 22: FRAIS DE TIMBRE ET DROITS D'ENREGISTREMENT

Article 23: NANTISSEMENT

CHAPITRE IV: RECEPTION DES PRESTATIONS

Article 24: RECEPTION TECHNIOUE

Article 25: RECEPTION PROVISOIRE

Article 26: LIVRAISON ET GARANTIE

Article 27: RECEPTION DEFINITIVE

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 28: RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 29 : CAS DE FORCE MAJEURE

Article 30: REGUEMENT DES LITIGES

Article 31: EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 32 et dernier : VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE



CHAPITRE 1: DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1: OBJET DE LA LETTRE COMMÂNDE

Le present manure à poet objet l'acquisition de trente (30) tablettes au profit du Ministère du Faminiere

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

Le present M. relé est passé suivant la procédure d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'argence Nº \$100\$\frac{1}{2}ACNO-PH/MINCOMMERCE/CIPM/2019 du \$10 \frac{1000}{1000} \frac{1000}{1000}

ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les parair contractuelles constitutives du marché sont les suivantes :

- La sommes on de cocontractant dans toutes ses parties non contraires aux dispositions ou présent matrine;
- Le Clanter des Chaises Administratives Particulières (CCAP);
- · La description des four ritures
- Je Bordergan des Prix Unitaires (BPU);
- To Drivis Quantitatif et Estimatif (DQE)
- Je Sous Détail des Prix Unitaires (SDPU).

ARTICLE 4 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

Les principals textes applicables an march#sont :

- Latio, 4, 92/007 on 14 août 1992 portant Code du travail ;
- La lor n 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Étal et des autres Entités publiques :
- La lor n. 2015/018, du 21 décembre 2015 régissant l'activité comme male au Cameroune.
- La for Nº 2019/022 du 11 décembre 2018 portant loi de l'Inauces de la République du Camerone pour l'Exercise 2019;
- Le Decret et 2001/651/PM du 16 avril 2001 fixant les modaités d'application du régime fiscal et donamer des Marchès Públics;
- Le Décret nº 2005/089 du 29 mars 2005 portant organisation du Ministère du Commerce ;
- le Bécret et 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- le Décret i: 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement;
- le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Públics;
- Le Décret n. 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n. 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et ionctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;
- le Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et emplété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019;
- le Décret № 2018/366 du 20 juin 2¢18 portant Code des Marchés publics;
- l'Arrêté N° 093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la coution de soumission et des trais d'actat du DAO;
- PArrété n'033 CAR/PM du 13 fégrier 2007 mettant en viguages Cahiers des Chuises.
 Administratives générales applicables aux marchés publics:
- la Décision N°006/D/MINMAP/SG/DA] du 04 janvier 201 de Statant de Composition des Commissions Ministérielles de Passation de Marchès Publics
- Lo circulaire nº 1003/CAB /PM du 18 avril 2008" relative à passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics;

sometically righes regissant la

- La circulaire nº 002/CAB /PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés publics;
- La circulaire nº 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics;
- La circulaire N°0001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative aux modalités de passation et de contrôle des Marchés Publics;
- La Circulaire Nº 001/C/MINFL du 28 décembre 2018 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Survi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2019;
- Les textes régissant les corps de métiers ;
- Les autres normes en vigueur en République du Cameroun dans le domaine concerne par le marché.

ARTICLE 5 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions du présent Marché et des textes généraux auxquels elle se réfère, (Lest précisé que :

- Le Maître d'Ouvrage est : le Ministre du Commerce. Il représente l'administration bénéficiaire des prestations, passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation;
- le Chef de service du Marché est : Le Directeur des Aifaires Générales du MINCOMMERCE ;
 il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des défais contractuels.
- l'Ingénieur du marché est le Chef de la Brigade Nationale des Contrôles et de la Répression des Fraudes du MINCOMMERCE;
 Il vérifie que les fournitures sont conformes aux spécifications techniques décrates au detail technique du présent Marché, les approuver ou legrefuser si elles sont, ou non conformes.

•	le i	Coconi	tractant	ast.

ARTICLE 6: LANGUES, LOIS ET REGLEMENTS

6.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

6.2. Le tournisseur s'engage à observer les lois et règlements, en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisment que dans la réalisation du marché Si au Cameroun, ces lois, règlements, et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 7: NORMES

- 7.1 Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment appronvée par l'autorité compétente.
- 7.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

ARTICLE 8: COMMUNICATION

- 8.1. Toutes communications au titre du présent marché sont é adresses ci-après :
- a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire ;



Madagie/Mousieur.....

Particle 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maitre d'Ouveage et au chof de service du marché son domicile, les correspondances seront val.dilement adressées à la mairie de céans où se réalisent les Prestations.

- In Dane, le cus où le Mattre d'Ouvrage est le destinataire : Mondeur le Ministre du Commerce, avec copie adressée dans les mêmes délais, à l'Autorité Contractante du Chef de service du marché, au Maître d'œuvre, à l'ingenieur du marché, le cas est cont
- 8.7 Le fournisseur adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maitre d'Ouvrage, livre copie à l'Autorité Contractante, et au Chef de Service du marché.

ARTICLE 9: ORDRES DE SERVICE

Les dallerents Ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- 9 El mare de service de commencer les prestations est signé et nouhé au Cocentractant par le Maître d'Oncrage avec copie au Chef de Service des Marchés et à l'Ingénieur du marché;
- 4.7 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le chef de service du marché et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur du marché.
- 9.3. Les ordres de service valant mise en demonre seront signés par le Mattre d'Ouvrage et notifiés au focontractant par le Chef de service de marché, avec copie à l'ingénieur du marché.
- 991 Les ordres de service de saspension et de reprise des prestations pour cause d'intempéries on marce ras de force uni core, seront agnés par le Cael de Service du marche après avis de l'ingénieur du marché et notatés par re dermier au Corontractant.

CHAPTER II: EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

ARTICLE 10 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations objet du présent marché comprenaent la fourniture de trente (30) tablettes, let que des rit dans la pièce n' 4 du DAO.

ARTICLE 11: LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

- 11.1. Le lieu de livraison est : Ministère du 🗱 minerce.
- 11.2. Le délai d'exécution des prestations ést de trente (30) jours :
- 11.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démorage des prestations.

ARTICLE 12: TRANSPORT ET ASSURANCES 📑

12.1. Emballage pour le transport

Le Fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient prufégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement orçasionnés pendant le transport jusqu'au jeu de livraison.

12.2 Assurances

Les risques de toutes naures pendant le mansport jusqu'au lieu de livroison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

ARTICLE 13 : ESSAIS ET SERVICES CONNEXES

Les opérations de mise en œuvre (installarion du matériel et mise en serunt effectuées par le cocontractant lors gé la réception technique

of force on the dures cau).

If the nytice delta livrer.

ARTICLE 14: SERVICE APRES-VENTE

Le fournisseur devra assurer la maintenance du matériel fourni pendant une période d'an moins un $\{01\}$ un à compter de la date de réception définitive.

CHAPITRE III: CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 16: CAUTIONS ET GARANTIES

16.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définité est fixé à deux pourcent (2%), du montant TTC de la lettre commande et est délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou par un organisme "nancier agrée par le Ministère en charge des Finances. \mathbb{R}^2

Le cautionnement définitif sera restitué, ou la garantic libérée, dans un délai d'un (01) mois suivant la date de réception provisoire du matériel, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage, après demande du fournisseur.

16.2. Retenue de garantie

La retenue de garantic est fixée à 5% du montant Toutés Taxes Comprises de la lettre commande. La restitution de la retenue de garantie sera effectuée dans un délai de trente (30) jours après la réception définitive (à l'issue de la période de garantie) sur mainlevée délivree par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

ARTICLE 17: LIEU ET MODE DE PAIEMENT

Le Cocontractant sera rémunéré sur présentation d'une facture établie en six (06) exemplaires dont l'original doit être timbré selon le farif en vigueur.

La facture devra être revêtue des mentions de prise en charge et de liquidation accompagnées du procèsverbal de réception provisoire en quatre (04) exemplaires et l'original du marché dûment enregistré conformément à la réglementation en vigneur.

The state of the s
Les paiements se feront par virements bancaires au compte n° ouvert dans le
livres de Agence de
La domiciliation bancaire n'est pas susceptible de changement durant l'exécution de la prestation.

ARTICLE 18: VARIATION DES PRIX

Les prix sont réputés fermes et non révisables.

ARTICLE 19: INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont dus conformément à l'article 167 alinéa (3) du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics.

ARTICLE 20: PENALITES DE RETARD

En cas de retard dans les délais contractuels, le Cocontractant sora jour calendaire dans les conditions ci-après :

- 1/2000ème du montant de la Lettré - Commande du 1º au

nalités calculées par

47 fonner Lag-delà da 30- jour de retard.

ARTICLE 21: REGIME FISCAL ET DOUANIÈR

La presente Lettre Commande est soumise au régime fiscal et doumier en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 22: FRAIS DE TIMBRE ET DROITS D'ENREGISTREMENT.

Sept 10 -) exemplantes originaix de la présente Lettre-Commande seront enregistrés et timbrés par les sons du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur en République du Cameroun

ARTICLE 23 : NANTISSEMENT

La vae de l'application du régime de nantissément institué par la réglementation en vigaeur, sont desgues comme suit :

- Autorite chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses : le Ministre du Lorancere.
- Responsable chargé du paiement : le Trésorier Payeur Général du MINFE;
- Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché : le Chef de Service du Marché.

CHAPITRE IV : RECEPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 24: RECEPTION TECHNIQUE

Le cocantractant demande par écrit au Chef de Service da Marché, avec cepte à l'ingénieur, l'organisation a'une visite technique présidable à la réception,

La Commission de réception technique est composée ainsi qu'il suit :

- àc Chef de Service du Marché;
- le Chef de Service des Marchés du MINCOMMERCE ;
- le cocontractant ou son représentant dament mandaté;

Elle vérifier. la qualité et la conformité du matériel sivré, par rapport sux caractéristiques définies dans la pièce N°4 du DAO et dans le devis quantitatif et estimant, et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception provisoire.

La réception technique fera l'objet d'an procès-verbal dressé et signé séance tenante par tous les intervenants.

ARTICLE 25: RECEPTION PROVISOIRE

La réception provisoire se fera au MINCOMMERCE.

Le Cocontractant saisit le Maître d'Outrage dans un délai d'au moins une semaine avant la date de livraison qui sera fixée par le Maître d'Ouvrage dans les cinq (05) jours qui suivent la correspondance du cocontractant. Ce dernier est tenu d'assister ou de se faire représenter aux travaux de la Connnission ; son absence équivaut à l'accord sans réserve aux conclusions de celle-ci.

25.1 Composition et attributions de la Commission de réception provisoire

La Commission de réception provisone est composée des membres suivants :

Président : Le Maître d'Ouvrage on son représentant.

Membres .

- Jes représentants du MINMAP, observaleur;
- le Comptable Matières du Cabinet du MINCOMMERCE;
- le représentant du Service des Marchés Publics du MINCOMME,
- le Cocontractam ou son représentant d'ument mandaté.

Rapporteur : l'Ingénieur du Marché (le Chef de la Brigade Nationa des Fraudes du MINCOMMERCE).



kes ku de la Répression.

25.2 Documents à fournir par le prestataire lors de la réception provisoire

- une copie de la facture décrivant le matériel à livrer et indiquant leurs quantités, leurs prix et le montant total toutes taxes comprises;
- la notification de la livraison ;
- le certificat d'origine et de garantie du l'abricant ou du concessionnaire agrée.

ARTICLE 26: LIVRAISON ET GARANTIE

26.1. Lieu de livraison

La livraison se fora na MINCOMMERCE.

26.2. Délai de livraison

Le déla: de livraison est fixé à trente (30) jours maximum, à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarcage de la prestation an Cucontractant.

26.3. Délai de garantie

Le délai de garantie est fixé à douze (42) mois, à compter de la date de réception provisoire. Pendant cette période, les défectuosités constatées sont à la charge du Cocontractant.

ARTICLE 27: RECEPTION DEFINITIVE

- 27.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délat de garantie.
- 27.2. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.
- 27.3. La réception définitive marque la lin du marché. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le Maître d'Ouvrage et le Journisseur clôt définitivement le marché.

CHAPITRE V: DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 28: RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

La lettre commande peut être résiliée dans les cus et selon les conditions prévues par le présent DAO et conformement aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 29: CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, le Cocontractant ne verra sa responsabilité dégagée que s'il a averti, par écrit, le Maître d'Ouvrage de son intention d'invoquer cette force majeure et ce, avant la fin du 10ème jour suivant la survenance dudit cas de force majeure. En tout état de caase, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier le cas de force majeure.

ARTICLE 30: REGLEMENT DES LITIGES

Les différends ou litiges nés de l'exécution de la lettre commande peuvent faire l'objet d'un règlement à l'annable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

ARTICLE 31: EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la lettre commande seront édités par les soins du fournisseur et feurnis au Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 32 ET DERNIER: VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE

La lettre communde ne deviendra définitive qu'après 👸 signature par le Ministre du Commerce et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au cocontra et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au cocontra et notifica

PIECE N°4: DESCRIPTION DES FOURNITURES



Désignation	for		e autoriano	
ivesignation		ractéristiques : Connectiv		
	Entrée jack microphone	CARLINGCOA		···- ·
	Connecteur d'accucil			
	Connecteur d'arruch	7	0 <u>1</u> 1	
	rantan	: Divers		
	Couleur		ngin ou blanc	
	1 T	<u>Caméra</u> méga	ipixeis	
	Deuxième caméra	<u> </u>		
	Appareil photo intégre		(111.	
	Auto focus :	errorriges.		
	Résolution de la captare vidéa :		2)60p	
	Mégapixe s de la caméra princip		13 mégapixels	
	Mégapixels de la seconde camér	: : : · · ·	i i jä midgapixels	
	Çaptevir d'empreinte digitale		. 031	
	Accéléronetro			
	Gyroscope		cui	
	Capteur de lumière ampiante			
	Fonction GPS			
	Capteur de proximité		ani.	
	Boussale électronique		00.	
	BPI -	or a degrad	287	
	Délimition :		Entre 2220x1080pixe	
		. <u>.</u>	2560 x 1600 pixe	
	Taille de l'écran :		Lintre 6.3 et 10.5 por	ices
Tablette	Données résent :		<u>odi</u>	
	Réseau 3G+	r val V alge r van de laar van de		
	Wifi	NE.	oui	
	Bluetooth		, pul	
	Type de LAN sans fil .		i ajbigin ad	
	Norme réseau sans 10 :		Wi-Fi 5 (ag)	
	Lecteur de carres mémoires intégra	, .		<u>-</u>
	Type de support de stockage :		: : : ::::::::::::::::::::::::::::	
	Mémoire interna :		emre 128 <u>Gn et 25</u> 6	i Go
	Carte memoire compariole		micro SD	
	Taille maximale de la certe mêmo			
	Modèle de processem :		snapiliagon <u>entre 630</u>	
	RAM:	·	entre 4 Golet 6 G	<u>n</u>
	Instructions processeur		ARM 64 bits	
	Fabricant de processeur :	S.	Qualcomini	····· -
	Nombre de cœurs de processum	S : 10	8	
	fréquence du processeur :	<u> </u>	entre 2,2 <u>et 2,35 G</u>	l <u>?z</u>
	Système d'exploitation (OS) :	 	Androxi	
	Architecture du système d'explo	itatiön	64 bits	
	Version du système d'exploitation	<u> 20 : </u>	Androi <u>d 8.0+</u>	
	<u>Capacité de la battérie :</u>		Entire 3770 ct 7300 s	
	Epaisseur:		8 mm max	
			250 mm max	
	Poids:		482 g max	

. 4



PIECE N°5 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)



Acquisition de trente (30) tablettes

Libellé ou n° d'ordre désignation	Prix unitaire chiffres HT e CFA	
:	i j	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	14.	



PIECE N°6 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)



Acquisition de trente (30) tablettes

N°	Désignations	Unités	Qtés	PU	Prix Total
					en FCFA
					•
MONTA	NT HTVA			· ·- ·	
TVA					
10					
1R 	··	· # .			
MONTA	NT TTC	* 2* 24 * 1 * 2			
NET A M	IANDATER	<u></u>		· · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Arrâtă lo v	Spår och davia k Laures sam de	**************************************			
Arrete le j	orèsent devis à la somme de	FUFA (1000es	s taxes cor	uprises)	
	Soumissionnairee				
		Yes.			
		• *			



PIECE N°7 : CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES (SDPU)



Acquisition de trente (30) tablettes

N°	Désignation		Coût de la commande	Marge	Prix Unitaire HT
			٠.	 	
			46.71		
			•		:



PIECE N°8: GRILLE D'EVALUATION



GRILLE D'EVALUATION

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- dossier administratif ou financier incomplet ou non conforme;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soamissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières amiées, mais aussi qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellément établie par le MINMAP;
- omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ,
- absence de sous détail d'un prix unitaire quantifié et/ou de la décomposition d'un prix forfaitaire;
- non satisfaction du Maître d'Ouvrage par rapport à une prestation antérieure du soumissionnaire;
- offre n'ayant pas satisfait à au moins 70% de l'ensemble des critères essentiels;
 absence d'un certificat d'origine et de garantie du fournisseur ou du concessionnaire agréé pour le matériel à livrer.

SOUMISSIONNAIRE:	
I - PRESENTATION DES OFFRES	OUL NON
Ordre des pièces Jisibilité	
Relians	
D- EXPERIENCES DU FOURNISSEUR	
I experience similare justifiée par une copie du niarché et th PV de réception	
2 expériences similaires justifiées par copies des marchés et PV de réception	
3 expériences similaires justifiées par copies des marchés et PV de réception	
despériences similaires justifiées par copies des marchés et PV de réception à expériences similaires fustifiées par copies des marchés et PV de réception	

III- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Acquisition de trente (30) tablettes

Désignation	Caractéristiques techniques	Oui/non
	:- Cannectivité	
	Entrée jack microphone 🔗 🖰	
	Connecteur d'accueil	
	Divers	
	Couleur : noir ou blanc	
	Caméro mégapixels	
Tablette	Deuxième caméra	
	Appareil photo intégré	
	Auto focus : non	
	Résolution de la capture vidéo : 2160p	3 6 W
	Megapixels de la caméra principale : 13 mpgapixel	٠
	Mégapixels de la seconde caméra : 8 mégapixe le Directeur	/ 🎢
	A COLUMN TO THE STATE OF THE ST	

		laure maissie				
ŢΑ	ccéléromètre	<u></u>				
<u>. Ģ</u> .	угоѕсоре	<u></u>				
<u></u> C:	<u>apteur</u> de lum	i <u>ère ambian</u> to	·			
. <u>_</u> F	onction <u>GPS</u>	1 .				
. <u>C</u> .	apteur de <mark>pro</mark> x	(imité				
В	oussole électr	onigue				
	P1:287]			,	
. b	éfinition : Enu	2220x1080r	sixels et			
<u> </u>	560 x 1600 pix	dis.				
T	aille de l'écran	: Fintre 6.3 et	10.5 peuces			
	onnées du rés					
R	éseau 3 <u>G</u> ±].				
//	/ifi	1				
	luctooth					
· T	ype de LAN sa	ns likt arbig n	ac			<u> </u>
ν	orine réseau s	ans fil : Wi-Fi	i 5 (ac)			. :
	ecteur de curie:					
	ype de support	1	•			
			Galet 256 Go			
	arte mémoire d	1				
		•	motre 512 Go			
			dragon entre 630	Jet 835		
	AM : entre 4 C	1	· ·	••••		
	istructions pr	1 .	M 64 bits			
	abricant de pr					· · ·
	ombre de cœs					
			tre 2,2 et 2,35 G	liz		
	vstěme d'exp.					
			cploitation : 64 b	its	•	
			ation : Android 8		:	
	unacité de la l	pattérie : Entre	(3720 et 7300 m/	Λb	'	
15	naisseur : 8 ni	19 max		•	:	
· ř	lauteur - 350 m	un max			•	:
	laids : 482 o.m.	N. C.				
IV. Délai de livraisor		T				
	<u>1</u>	 				
Entre 1 et 30 jours			·			
V. Attestation de sol					:	
Supérieure ou égale à cin-		h <u>o ooo) ECE</u> /			!	
VI. Service après-ver	nte					



PIECE N°9 : MODELE DE LETTRE COMMANDE



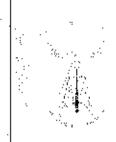
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Play - Lavail- Patrie

MINISTLIKE DU COMMERCE

COMMISSION INTERNE 101 PASSATION DES MARCHES

ENREGISTREE LE.



REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work: Fatherland

MINISTRY OF TRADE

TEXTER'S BOARD

...

LETTER, COMMAN	DE N/L/L0	C/MENCOMMI	RCE/CIPM/201	19 DU15AS	STE APRES APPEL
DODERLS NA	TIONAL OUVERT	EX	PROCEDURE	DURGENCE	N° /AONO-
PP/MINCOMMERO	ж/сичм/2019 DU_	L RELAT	IF A L'ACQUIS <mark>I</mark> '	FION DE TRUNCE (3G) TABLETTIS AU
	TERE DU COMMERCE.		•		
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		i.			
OBJET DE LA LE <u>TT</u> RI	E COMMANDE : ACQU	USTITION DE TI	SENTE (30) TA	BLETTES AU PROF	TI DU MINISTERI.
	DU C	OMMÉRCE -			
TITULAIRE DU MARG	CHE:	<u> </u>			
вР			Tel:		
CARTE DE CONTRI	BUABLE N°:				
REGISTRE DE COM	MERCE N°:				
COMPTE BANCAR	(E/N)				
LIEU D'EXECUTION	MINCOMMERCE-YAO	шмфь			
DELALD'EXECUTION	f = trente (30) jours				
$\mathbf{IMPUTATION} \approx 53.3$	21 37 00 02 2276				
FINANCEMENT: BIP	MINCOMMERCE 2019) .			
MONTANTS:					
		1			
MONTANT HTVA]		FCFA	
TVA				FCFA	
AIR		· T		FCFA	
MONTANT TTC		· † ····		FCFA	
NET A MANDATER		†		FCFA	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				 	
SOUSCRITE LE	:				
SIGNEE LE :		·			
NOTIFIEE LE :	-,	· .			



ENTRE:						
Le Ministère du Commerce, représenté par Mon Commerce ci-après désigné "LE MAJTRE D'OUVRAG	isieur Luc E''	Magloire	MBARGA	ATANGANA,	Ministre	du
d'une part,						
ET:						
L'Entreprise dont le siège social est à						
Représentée par Monsieur/Madame	, son	, cí-apré	es désigné «	« LE COCONTE	RACTANT	v)
d'autre part,						

II. A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT \pm



SOMMAIRE

TITRE I - CAIHER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

TURE IL: DESCRIPTION DES FOURNITURES

TITRE HI: BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

TITRE IV: DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

TITRE V : SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES (SDPU)



PAGEET DERNIÈRE DE LA LETTRE COM DUPASSEE AVEC	APRES APPEL D'OFFI	RES NATIONAL OUVERT
EN PROCEDURE D'URGENCE N°/A RELATIF À L'ACQUISITION DE TRENTE COMMERCE.	ONO-PU/MINCOMMERCE/CI (30) ABLETTES AU PROF	PM/2019 DU TT DU MINISTERE DU
MONTANTS:		
MONTANT HT	FCFA	
TVA	FCFA	
IR	FCFA	
MONTANT TTC NET A MANDATER	FCFA	
NET A MANDATER	FCFA	
le Cocontractant	JRES ET VISAS Le Ministre du	Commerce
	« Maître d'O)uvrage »
	:	
Yaoundé, Je	. Yaoundé, le	·
ENREG	ISTREMENT	



PIECE N°10 : FORMULAIRES TYPE



10.1 Déclaration d'intention de soumissionner

Je, soussignélindiquer le nom et la qualité du sígnataire représentant la société, l'entreprise ou le groupementdont le siège social est àinscrite au registre du commerce desous le n'
Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans le Dossier d'Appel d'Offres N° [AONO/MINCOMMERCE/CIPM/2019 du 2019 pour l'acquisition de trente (30) tablettes au Ministère du Commerce, y compris le(s) additif(s) : - me soumets et m'engage à procéder à la livraison conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que pai établis moi-même sur la base des pordereaux des prix et quantités. lesquels prix font ressortir le montant de l'offre
Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent Marché en aisant donner crédit au compte n°
zaudra engagement entre nous.
fait àlelele Signature de en qualité de
dûmen) autorisé à signer les sountissions pour et au nom de



10.2 daution de soumission

Si le soumissionnaire retire sun offre pendant la période de validité prévue dons le Dossier d'Appel d'Offres

Ou

Le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du Marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- omet à signer, ou retuse de signer le Marche, alors qu'il est requis de le faire :

- omet ou refuse de fournir le cautionnement délimitif du Marché (cautionnement délimitif), comme prévu dans celle-ci-

Nous nous engageons a payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jasqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dés réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toatefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réciame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) écondition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

[Signator end la sanque]

10.3 CAUTIONNEMENT DÉFINITIF

Banque:

de la Caution : N°
Commerce-Cameroun, ca-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »
Attendu que
[Nom et adresse de l'entreprise], ci-desseus désigné « le Cocontractant», s'es
engagé, à réaliser le Marché relatif à l'acquisation trente (30) tablettes au Ministère du
Commerce.
Attendu qu'il est stipulé dans le Marché que le Cocontractant remettra au Maltre
d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [inusquer le pourcentage
compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du Marché correspondante, comme
garantie de l'exécution de ses obligations de bonne lin conformément aux conditions de
Marché,
Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur de cantionnement,
Nous,
Représentée par
signataires), ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître
d'Ouvrage, dans un délai muximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite
de celui-ci déclarant que le fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels
au titre du Marché, sans pouvoir différer le pajement ni soulever de contestation pour
quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme do
en cluffres et en lettres). Nous convenons
qu'asseun changement ou additif ou aucune autre modification du Marché ne nous
libérera d'une obligation quelconque aous incombant en verta du présent
cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute
modification, additif ou changement.
Le présent cautionnement définitif entre, en vigueur dès sa signature et dès
notification au Cocontractant, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du Marché. Il
sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception
provisoire des travaux.
Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée
sans demande expresse de notre part.
Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la
présente garantie devra être faite par lettre récommandée avec accusé de réception,
parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.
Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son
exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents

pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque àie [Signature de la banque]



Référence

10.4 : CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

satisfait à ses engagements contractuels on qu'il se trouve débiteur du Mattre d'Ouvrage au titre du marché modifice le cas échéant par ses avenants, sans peuvoir differer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage fixé à 10%.]] du mentant cumule de la livraison figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou a donner les raisons ui le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus. Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification du marché ne neus libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif un changement. La présente garantie entre en vigueur des sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des fournitures, et sur mainlevee delivrée par le Maître d'Ouvrage. Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être laite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit	ľ	•
Alti nde que	Ватари 1	
Ann ada que	Reference de la Caution : Nº	
designe e fournisseur », s'est engagé, à réaliser le marché relatif à l'acquisition de trente (30). Autorido qu'il est stipulé dans le Marché que la retenue de garantic lixée à 10% du montant. TTC de la partie d'ouvrage concernée du Marché pour fure remplacée par une caution aoutaine. Affendu que nous avons convente de donner au lournisseur cette caution. Nous. [noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque ». Des lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et requissables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nont du fournisseur, pour un montant navannem de	da Commence et-dessous désigné « le Ma	fitre d'Ouvrage »
designe e fournisseur », s'est engagé, à réaliser le marché relatif à l'acquisition de trente (30). Autorido qu'il est stipulé dans le Marché que la retenue de garantic lixée à 10% du montant. TTC de la partie d'ouvrage concernée du Marché pour fure remplacée par une caution aoutaine. Affendu que nous avons convente de donner au lournisseur cette caution. Nous. [noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque ». Des lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et requissables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nont du fournisseur, pour un montant navannem de	Attendic que	[nom et adresse de l'entreprise],ci-dessous
Attenda qu'il est stipulé dans le Marché que la retenue de garantie lixée à 10% de montant TTC de la partie d'ouvrage concernée du Marché peut être reinplacée par une caution aoulaire. Attenda que nous avons convent de denner au lournisseur cette cuation. Nous. [nom et adresse de baquie]. Représentée par une solution de la partie de denner au lournisseur cette cuation. Nous. [nom et adresse de baquie]. Représentée par une solution autoritée de la partie de la partie de la partie de la darché. Des lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et temponsables à l'égard du Mattre d'Ouvrage, au nom du lournisseur, pour un montant maximum de la partie concernée du Marché. Et nois nous emageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de la little partie concernée du Marché et en lettres], correspondant à 10% du montant de la partie concernée du Marché et entrectiels on qu'il se trouve débiteur du Mattre d'Ouvrage au titre du matché modifice le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir differer le paiement ni a pas satisfait à ses engagements contractuels on qu'il se trouve débiteur du Mattre d'Ouvrage au titre du matché modifice le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir differer le paiement du mattre du matché modifice le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir differer le paiement du mattre du matché garantie de montant de la somme indiquée ci-dessus. Nous convenons qu'aucun changement du additif ou addune autre modification du marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement. La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des fournitures, et sur mainlevee delivrée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantée devra être laite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant l	designe « fournisseur », s'est engagé, à	réaliser le marché relatif à l'acquisition de trente (30).
montant TTC de la partie d'ouvrage concernée du Marché pout être remplatée par une caution soulaire. Attendu que nous avois convent de donner au fournisseur cette caution. Nous. [num ct adresse de banque]. Représentée par	tablettes au Ministère du Commerce.	
montant TTC de la partie d'ouvrage concernée du Marché pout être remplatée par une caution soulaire. Attendu que nous avois convent de donner au fournisseur cette caution. Nous. [num ct adresse de banque]. Représentée par	Armado qu' l'est stipalé dans le	Marché que la retenue de garantie fixée à 10% du
Attendu que nous avons convente de danner au lournisseur cette cuation. Nous. [norm de signataires], et ci-dessous désignée « la banque ». Des fors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard da Maître d'Ouvrage, au nont du tournisseur, pour un montant maxement de	montant. TTC de la partie d'ouvrage con	cernée du Marché peut être remplacée par une caution.
Alteracii que nous avons convente de donner au lournisseur cette cuation. Nous. [nom ce signataires], et ci-dossous désignée « la banque ». Des lors, nons affirmons par les présentes que nous nous portons garants et requinsables à l'égard du Maritre d'Ouvrage, ou nom du tournisseur, pour un montant maximum de	·	•
Nous,		de denner au fournisseur cette caation.
Des lors, nons affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du tournisseur, pour un montant masseum de		
Des lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons gurants et responsables à l'égard da Maître d'Ouvrage, au nonc du tournisseur, pour un montant navenum de	nor brons due sinent	airest et di dessons désignée « la banque ».
responsables à l'égard da Maître d'Ouvrage, au nom du tournesseur, pour un montant maxemun de	the bee some officerors or	the presented into more more undertains our able of
maxemum de	pes sors, mous aminous par	tions and are given for three record prints and another the
de la partie concernée du Marché. Et mos nous engageons à payer au Maître d'Cavrage, dans un délai maximani de luit (CH) semaines, sur simple demande étrite de celui-ci déclarant que l'entreprimeur n'a pas l'atisloit à ses engagements contractues on qu'il se trouve débiteur du Matre d'Ouvrage au titre du marché modifice le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir differer le paiement in soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage fixé à 10%] [du mentant cumule de la livitison figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou a donner les raisons ui le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus. Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou auture autre modification du marché ne neus libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement. La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des hornitures, et sur mainleve delivrée par le Maître d'Ouvrage. Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité dis présent engagement. La présent engagement et ses suites. Signé et authentifié par la banque à authentifié par la banque	responsantes a regard da siarre e d	different en lettere l'encoursembnet à 1168 du montant
Et muss nous engageons à payor au Maître d'Cavrage, dans un délai maximum de latit (CB) semaines, sur simple demande étrite de celui-ci déclarant que l'entreprimeur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve défitieur du Maître d'Ouvrage au titre du marché mudifice le cas échéant par ses avenants, sans peuvoir differer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage fixé à 10%.]] du mentant cumule de la livraison figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver en a donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus. Nous convenons qu'aucun changement eu additif ou aucune autre modification du marché ne neus libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la presente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement. La présente garantie entre en vigueur dés sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des hormitures, et sur mainlevee delivrée par le Maître d'Ouvrage. Toute demande de pairement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité da présent engagement. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit cameromais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses saites. Signé et authentifié par la banque à		times of on textory, corresponding a room no montain
(0)) semaines, sur simple demande étrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Mattre d'Ouvrage au titre du marché modifice le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir differer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du mantant égal à [pourcentage fixé à 10½.]] du mentant cumule de la livruison figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou a donner les raisons ui le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus. Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou auture autre modification du marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la presente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement. La présente garantie entre en vigueur des sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des fournitures, et sur mainlevee delivrée par le Maître d'Ouvrage. Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être laite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité dis présent engagement. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit cameromais. Les tribunaux cameromais seront seuis compélents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses saîtes. Signé et authentifié par la banque à		se to 190 mars to 1 miles and the first
tatisteit à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Mattre d'Ouvrage au titre du marché mudifice le cas échéant par ses avenants, sans penvoir differer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du mantant égal à [pourcentage fisé à 10½.]] du mentant cumule de la livraison figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou a donner les raisons ui le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus. Nous convenons qu'aucun changement ou adultif ou aucune autre moddication du marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la presente garantte et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement. In présente garantie entre en vigueer des sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des formitures, et sur mainlevee delivrée par le Maître d'Ouvrage. Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité dis présent engagement. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit cameromais. Les tribunaux cameromais seront seuis compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. Signé et authentifié par la banque à	Et notes notes engageons a payer	au vartre a Caerage, trans un dem maximum de mo-
titre du marché modifice le cas échéant par ses avenants, sans peuvoir differer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toule (s) semme (s) dans les limites da montant égal à [pourcentage fixé à 10%.]] du mentant cumule de la livraison figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver on a donner les raisons mi le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus. Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification du marché ne neus libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la presente gurantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute medification, additif ou changement. La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des hournitures, et sur mainlevee delivrée par le Maître d'Ouvrage. Toute demande de paiement formalée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité da présent engagement. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit cameromais. Les tribunaux cameromais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. Signé et authentifié par la banque à	(CET semaines, sur simple demande et	rite de cena-ci declarant que l'entreprimeir na pas
soulever de contestation pour quelque motil que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage fixé à 10½.[] du montant cumule de la livraison ligarant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou a donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus. Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification du marché ne neus libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérugeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement. La présente garantie entre en vigueur des sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des fournitures, et sur mainlevee delivrée par le Maître d'Ouvrage. Toute demande de pariement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement. La présente cautien est soumise pour son interprétation et son exécution au droit cameromais. Les tribunaux cameromais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses sites. Signé et authentifié par la banque à	satisfait à ses engagements contractue	s on cg/l se trouve debucar da Maitre a Ouvrage au
da montant égal à [pourcentage fixé à 10%.]] du mentant cumule de la livraison figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou a donner les raisons ui le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dossus. Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucume autre modification du marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogenns par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement. La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des hournitures, et sur mainlevee delivrée par le Maître d'Ouvrage. Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit cameromais. Les tribunaux cameromais seront seuis compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. Signé et authentifié par la banque à	titre du marché modifice le cas échéant	par ses avenunts, sans penvon differente parennation
décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou a donner les raisons ui le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus. Nous convenons qu'aucun chan gement ou additif ou aucune autre modification du marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la presente garantie et nous dérugeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement. La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des hournitures, et sur mainlever delivrée par le Maître d'Ouvrage. Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité da présent engagement. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit cameronnais. Les tribunaux cameronnais seront seuis compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses soites. Signé et authentifié par la banque à	sonlever de contestation pour quelque	motifique de son, torde (s) somme (s) dans les unites
motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus. Nous convenons qu'aucun changement ou additif où aucune autre modification du marché ne neus libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la presente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement. La présente garantie entre en vigueur des sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des hornitures, et sur mainlevee delivrée par le Maître d'Ouvrage. Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être laite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité dis présent engagement. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit cameromais. Les tribunaux cameromais seront seuis compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. Signé et authentifié par la banque à	da montaat égal à [pourceutage fixé à 1]	FA.[] du mentant cumule de la livraison ligurant dans le
Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification du marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la presente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement. La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans ou délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des fournitures, et sur mainlevee delivrée par le Maître d'Ouvrage. Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être laite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit cameromais. Les tribunaux cameromais seront seuis compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. Signé et authentifié par la banque à		
nanché ne neus libérera d'une obligation quelconque nous incombant en verto de la presente garantie et nous dérogenns par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement. La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des hormitures, et sur mainlevee delivrée par le Maître d'Ouvrage. Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être laite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité dis présent engagement. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit cameronnais. Les tribunaux cameronnais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. Signé et authentifié par la banque à		
garantie et nous dérogenns par la présente à la notification de toute modification, additit ou changement. La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des fournitures, et sur mainlevee delivrée par le Maître d'Ouvrage. Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantle devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit cameromais. Les tribunaux cameromais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. Signé et authentifié par la banque à		
changement. La présente garantie entre en vigueur des sa signature. Elle sera libérée dans au délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des hormitures, et sur mainlevee delivrée par le Maître d'Ouvrage. Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantile devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit cameromais. Les tribunaux cameromais seront seuis compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. Signé et authentifié par la banque à	marché ne neus libérera d'une obligation	ni quelconque nous incon:bant en vertu de la presente
changement. La présente garantie entre en vigueur des sa signature. Elle sera libérée dans au délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des hormitures, et sur mainlevee delivrée par le Maître d'Ouvrage. Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantile devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit cameromais. Les tribunaux cameromais seront seuis compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. Signé et authentifié par la banque à	garantie et nous dérogeons par la prés	ente à la notification de toute modification, additif ou
La présente garantie entre en vigueur des sa signature. Elle sora libérée dans un délai de treate (30) jours à compler de la date de réception définitive des fournitures, et sur mainlevee delivrée par le Maître d'Ouvrage. Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être luite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité dis présent engagement. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit cameromais. Les tribunaux cameromais seront seuis compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. Signé et authentifié par la banque à, le, le		
trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des fournitures, et sur mainlevee delivrée par le Maître d'Ouvrage. Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantle devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit cameromais. Les tribunaux cameromais seront seuis compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. Signé et authentifié par la banque à	La présente garantie entre en vig	aeur dés sa signature. Elle sera libérée dans un délai de
Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantle devra être luite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit cameronnais. Les tribunaux cameronnais seront seuis compélents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. Signé et authentifié par la banque :	trente (30) fours à compter de la date d	e réception définative des fournitures, et sur mainlevee
Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantle devra être laite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit cameronnais. Les tribunaux cameronnais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. Signé et authentifié par la banque :	deliveée nav le Maître d'Ouvrage	
garantle devra être laite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit cameronnais. Les tribunaux cameronnais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. Signé et authentifié par la banque à	Taute demande de naiement for	mulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente
banque pendant la période de validité du présent engagement. La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit cameromais. Les tribunaux cameromais scront seuis compélents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. Signé et authentifié par la banque	operatio devra être bile par lettre re	commandée avec accusé de réception, parvenue à la
La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. Signé et authentifié par la banque		
cameronnais. Les tribunaux cameronnais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites. Signé et authentifié par la banque	La présente continu est soumis	e nour son internétation et son exécution au droit
concerne le présent engagement et ses suites. Signé et authentifié par la banque	conservation Lag tellumous commenture	ie somet saus compétents nour statuer sur tout ce usu
Signé et authentifié par la banque àle		
banque 	Conferme le présent engagement et ses s	(II(C.S.
banque		Surad at authoritific nar la
àlele		**
Signature de sa basique]		
The state of the s		[signature ne ia nanque]
TO THE REPORT OF THE PARTY OF T		
ZORNICO DE CALIFORNI		A COLOR COLOR



10.5 : MODELE D'ATTESTATION DU FOURNISSEUR

[Le Soumissionnaire exige du fournisseur ou du concessionnaire agrée qu'il prépare cette lettre conformement aux indications ci-après. Cetto actire doit (tre a l'entete du fournisseur ou du concessionnaire et doit être signée par l'une personne diament à hillière à signer des documents qui engagent le fournisseur/concessionnaire. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, tel qu'exigé dans le RPAO.

Date [insérer la date (jour, mots, année) de remise de l'offre [AON] : [du : finsérer les références de l'Appet d'Offres] Variante Ni. : [insérer le numéro d'identification si cette oftre est proposée pour une variante] : -7

A : [insérer nom complet du Maître d'Ouvrage]

Je soussigné (nom et adresse complète du fournisseur ou concessionnaire agrée).

Atteste que la société (nom et adresse complete) est hábilitée à commercialiser nos produits.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons gurants pour les fournitures offertes.

Signature



PIECE N°11: LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES ET AUTORISES A ÉMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.



I. BANQUES

- 1. Afriland First Bank
- 2. Banque Atlantique
- 3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK)
- 4. Banque International du Camerour pour l'Epargne et le Crédit (BICCC)
- GPT: Bank (GPTI-C).
- 6. Commercial Bank of Cameroon (CBC)
- 7. Ecohank Cameroon
- 8 National Financial Credit (NFC BANK)
- 9. Société Camerounaise de Banque au Cameroun (CA-SCR)
- 10. Société Genérale de Banque au Cameroun (SGC)
- 11. Standard Chartered, Bank Cameroon
- 12. Union Bank of Cameroon (UBC)
- 13 United Bank for Africa.(UBA)
- Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME)

U- ORGANISMES FINANCIERS

- 15. Chanus assurances :
- 16. Activa Assurances
- 17. Zenith assurances
- 18. Pro Assur S.A
- 19. Assurance et Réassurance Africaine (AREA)

